

**EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN ET AJOUT D'UN NOUVEAU POINT
DE PRODUCTION : DEMANDE DE CDAS (1^{ère} tranche)**

7.5. Subventions

Le Maire,**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;**Vu** le plan pluriannuel d'investissements ;**Vu** le dispositif d'aides du Département de Haute-Savoie « contrat départemental d'avenir et de solidarité » (CDAS) visant à financer les projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités devant concerner prioritairement notamment l'aménagement du territoire et amélioration du cadre de vie ;**Considérant** le projet d'extension du réseau de chaleur urbain et ajout d'un point de production estimé à 6 181 000 € HT ;**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer les travaux projetés ;**DÉCIDE****Article 1 :** De présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental CDAS pour l'extension du réseau de chaleur urbain et ajout d'un point de production ;**Article 2 :** Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

- Département CDAS 1 ^{ère} tranche	200 000 €
- ADEME (fonds chaleur)	2 541 000 €
- Certificats d'économie d'énergie	1 841 000 €
- Emprunt	1 799 000 €

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal

Fait à Reignier-Ésery, le 14 avril 2025

Le Maire,**Lucas PUGIN**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID : 074-217402205-20250414-2025DECIS017-AU